

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi 14 novembre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
M. Sylvain Côté
M. Gaby Côté

Mme Christiane Paquet
M. Jonathan Henri
Mme Patricia Gardner

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 11 octobre 2022
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 2022-104 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles, des comptes à payer et des paiements directs
 - 10.1.2. Présentation des salaires
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 11.2. Jeux du Québec Estrie / Campagne annuelle de financement
 - 11.3. Programmation TECQ 2019-2023
 - 11.4. Élévation / Entériner l'acceptation de la soumission pour les travaux préparatoires avant l'installation de la plate-forme élévatrice
 - 11.5. Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire / Demande d'appui

- 11.6 Souper des fêtes de la MRC de Coaticook
- 11.7. Invitation à participer à une recherche sur le radon dans les installations municipales de production d'eau potable
- 11.8. Opération Nez rouge Coaticook / Demande d'aide financière
- 11.9 Acceptation de la soumission pour les travaux des toits au-dessus des portes du sous-sol du Centre Saint-Martin
- 11.10 Acceptation de la soumission pour la conception des plans et coordination des travaux pour la rénovation des toilettes au Centre Saint-Martin
- 11.11 Gestion CG s.e.n.c. 197 rue Principale Est lot 5 487 123 / Demande d'exclusion adressée à la MRC
- 11.12 Conversion au DEL des luminaires de rues / Modification au contrat sur la puissance des luminaires
- 11.13 Entente sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook
- 11.14. Politique de la famille / Naissance de bébé Kayla Veilleux
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20221101

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20221102

5.1. Séance ordinaire du 11 octobre 2022

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Centre de services scolaires des Hauts-Cantons / erreur dans le document déposé et ce sera corrigé.

20221103

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 14 novembre 2022.

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire indique les différentes rencontres auxquelles il a assisté, soit le comité d'administration pour la régie intermunicipale des déchets, comité de sécurité publique et le comité d'administration d'Acti-Bus. Monsieur le Maire mentionne également la visite d'un ingénieur et d'une biologiste relativement au projet de réfection du barrage; les travaux devraient coûter moins chers que prévu et l'échéancier de septembre 2023 devrait être respecté.

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, creusement de fossés, niveleuse, achat de 3 lampes UV, problème fréquent de variation de chlore pour l'eau potable, égouts, travaux au Centre Saint-Martin, enseignes pour le sentier pédestre et le parc des Sables et l'installation des enseignes (Interdiction de motoneige dans le sentier pédestre).

8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs

Aucun

8.3. Sécurité publique

Madame la conseillère Christiane Paquet a assisté à une réunion de la Sécurité incendie. Elle informe les membres du conseil qui aura une soirée reconnaissance pour les pompiers le 22 novembre prochain.

8.4. Embellissement

Aucun

8.5. Famille et Aînés

Aucun

8.6. Voirie

Aucun

8.7. **Urbanisme et Environnement**

Aucun

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

La conseillère Patricia Gardner informe les membres du conseil que la fête de l'Halloween et la soirée cinéma ont été de grands succès.

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Discuté dans le rapport de l'inspecteur

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

Le conseiller Jonathan Henri fait mention qu'une dizaine de jeunes se sont présentés à l'heure du conte samedi dernier.

9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)**

20221104

9.1 **Avis de motion et dépôt du règlement numéro 2022-104 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis**

La conseillère Christiane Paquet donne avis de motion et dépose le règlement numéro 2022-104 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.

10. **Présentation et adoption des comptes**

20221105

10.1. **Présentation des comptes à payer**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles au montant de 37 124,51 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 33 142,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221106

10.1.1. **Présentation des salaires, frais de déplacements et de congrès**

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois d'octobre 2022 au montant de 9 782,95 \$ et les frais de déplacements au montant de 343,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

11.1. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

11.2. Jeux du Québec Estrie / Campagne annuelle de financement

Ce point sera discuté à une prochaine réunion de conseil.

20221107

11.3. Programmation TECQ 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221108

11.4. Élévation / Entériner l'acceptation de la soumission pour les travaux préparatoires avant l'installation de la plate-forme élévatrice

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'entériner l'acceptation de la soumission pour les travaux préparatoires avant l'installation de la plate-forme élévatrice au coût de 12 450 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11.5. Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire / Demande d'appui

Ce point sera rediscuté à une prochaine réunion de conseil.

20221109

11.6 Souper des fêtes de la MRC de Coaticook

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat d'un billet pour la conseillère Marie-Pierre Dubeau pour le souper des Fêtes de la MRC de Coaticook au montant de 65 \$ taxes incluses qui aura lieu le 25 novembre prochain

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11.7 Invitation à participer à une recherche sur le radon dans les installations municipales de production d'eau potable

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

20221110

11.8 Opération Nez rouge Coaticook / Demande d'aide financière

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser un don au montant de 100 \$ à Opération Nez rouge de Coaticook. Que cette dépense non prévue au budget 2022 soit prise dans le poste dons-divers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221111

11.9 Acceptation de la soumission pour les travaux des toits au-dessus des portes du sous-sol du Centre Saint-Martin

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de la compagnie Construction François Lajeunesse pour les travaux de démantèlement des deux dalles de béton qui servent de toit au-dessus des portes du sous-sol du côté droit du Centre Saint-Martin et d'autoriser la fabrication de deux toitures à pignon pour remplacer les dalles de béton au montant de 18 615 \$ taxes incluses, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 3 novembre 2022.

2 CONTRE / 4 POUR

20221112

11.10 Acceptation de la soumission pour la conception des plans et coordination des travaux pour la rénovation des toilettes au Centre Saint-Martin

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de CoHa Design pour l'aménagement des toilettes au Centre Saint-Martin au montant 3 375 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission déposée le 8 novembre 2022, qui consiste à l'élaboration des plans, des appels d'offres aux entrepreneurs, ainsi qu'une coordination des travaux avec l'entrepreneur sur le chantier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221113

**11.11 Gestion CG s.e.n.c.-197 rue Principale Est lot 5 487 123
Demande d'exclusion adressée à la MRC**

Monsieur le conseiller Gaby Côté se retire des discussions dans ce dossier et a aucun vote sur cette résolution puisque monsieur Côté est propriétaire de la compagnie Gestion CG s.e.n.c.

ATTENDU QUE dans sa décision émise le 19 septembre 2022 pour le dossier 434910, la CPTAQ conclut que la demande d'autorisation d'une partie du lot 5 487 123 doit plutôt être assimilée à une demande d'exclusion parce qu'elle vise l'implantation d'usages résidentiels sur des parties de lots contigus au périmètre d'urbanisation de Martinville;

ATTENDU QUE depuis le 9 décembre 2021, la loi modifiant diverses dispositions législatives, principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (*la Loi 103*), a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec, introduisant de nouvelles dispositions applicables à la Loi, notamment à l'article 65 de la Loi qui identifie la MRC comme étant la seule habilitée à demander l'exclusion d'un lot dans la zone agricole;

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU de demander à la MRC de procéder à une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ d'une partie du lot 5 487 123 équivalent à environ 602 m².

D'autoriser le paiement à la MRC de Coaticook des frais reliés à la demande de l'exclusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Monsieur le conseiller Gaby Côté réintègre la réunion de conseil.

20221114

**11.12. Conversion au DEL des luminaires de rues /
Modification au contrat sur la puissance des
luminaires**

ATTENDU QUE la municipalité de Martinville avait octroyé un contrat avec Energère pour la conversion des luminaires de rue incluant les luminaires sur les routes numérotées (MTQ) au DEL de 2200K;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports (MTQ) refuse l'installation de 2200K sur ses routes et autorise seulement l'installation de 3000K;

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU de modifier le projet d'installation des luminaires, soit de convertir les 13 luminaires situés sur les chemins appartenant à la municipalité de Martinville à 2200K et de convertir les 22 luminaires sur les routes du MTQ à 3000K.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221115

**11.13. Entente sur l'utilisation de certains équipements de
loisirs de la ville de Coaticook**

ATTENDU QUE l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook se termine le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE la Ville de Coaticook a proposé, le 20 octobre 2022, aux municipalités un projet d'entente portant

sur l'utilisation des certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook ;
ATTENDU QUE ce montant est une répartition fixée à l'an 1 au taux de 22 % avec étalement dans le temps (5 ans) pour arriver à une répartition de 30 % indexée ;

ATTENDU QUE le projet de l'entente est déposé à la table du conseil ;

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'accepter le projet d'entente reçu le 20 octobre 2022 portant sur l'utilisation des équipements de loisirs de la Ville de Coaticook ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Coaticook ;

ET D'autoriser le maire et la directrice générale, greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221116

11.14. Politique de la famille / Naissance de bébé Kayla Veilleux

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU de remettre la somme de cent dollars (100 \$) à Kristina Ducharme pour la naissance de Kayla Veilleux, en vertu de la politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question


20221117

13. Levée de la séance

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

QUE la séance soit levée à 21 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière



Michel-Henri Goyette, maire

"Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal."